Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 59 (1921)

Heft: 4

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS ciété Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6. six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

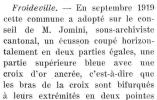
30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 22 janvier 1921. — Armoiries communales, suite (Mérine). — A propos d'armoiries (F.-R. Campiche). — Lo Vilbio Dèvesa. Toupenatse ei sa fenna (Marc à Louis du Conteur). — « Pro Mario ». — Le Winkelried (L. Mogeon). — Bibliographie. — Feulleton : La vengeance de Pierre-Denis, suite et fin (Jean des Sapins). — Associatiou des Vaudoises. — Spectacles.

ARMOIRIES COMMUNALES

(Suite)



recourbées comme des harpons. La partie inférieure est rouge avec une charrue. La croix indique que Froideville dépendait du Couvent de Montherond, et la charrue rappelle la vente à la commune du domaine de la Ramaz destiné à être partagé entre les bourgeois cultivant le mieux leurs terres. Cette vente fut faite par une demoiselle De Goumoëns. (Renseignements obligeamment fournis par M. le syndic Martin.)



Hermenches. — Comme les peuples heureux, la commune d'Hermenches n'a pas d'histoire. Mais tenant à se donner un signe de ralliement sous forme d'armoiries, elle a choisi comme couleurs celles du cheflieu du district dont elle fait partie et comme attri-

but une gerbe de blé d'or qui symbolise la vie agricole de ses habitants. Cette gerbe est surmontée de la colombe qui figure dans les armes des de Crousaz de Corsier-Lutry, qui furent seigneurs d'Hermenches. Les armes d'Hermenches, dues à l'initiative de M. le syndic Fiaux, sont représentées par un écu divisé obliquement de gauche à droite et de haut en bas, la partie supérieure rouge et la partie inférieure verte (couleurs de Moudon), sur ce fond une gerbe de froment d'or surmontée d'une colombe d'argent.



La Sarraz. — L'écusson de La Sarraz est divisé verticalement en deux parties, rouge et jaune avec la lettre 8 majuscule sur le tout. Ces armes existaient déjà au XVIe siècle sur un sceau, elles figurent en outre avec la date 1566 sculptées sur une pierre du mur de soutènement de l'église.

Lausanne. — Le Conteur a publié dans son numéro du 16 août 1913 un long article sur les armoiries de Lausanne et de ses quartiers; rappelons seulement que l'écusson lausannois est coupé horizontalement en deux parties inégales, le tiers supérieur est blanc et les deux tiers inférieurs rouge.



Lucens. — L'écusson de Lucens est divisé obliquement en deux parties égales, de haut en bas et de gauche à droite, la partie supérieure est blanche, la partie inférieure est rouge. Sur ce champ ainsi partagé brille un soleil d'or. Les couleurs rouge et blanc sont celles de l'Evéché de Lausanne, dont Lucens dé-

pendait. Le soleil justifie le mot latin lucens, qui veut dire en français: brillant, reluisant. Il y a donc là un jeu de mot qui permet de considérer les armes de Lucens comme des armes parlantes. Celles-ci se voient sur un ancien sceau communal. En outre, la maison de commune porte l'enseigne Hôtel du Soleil, et une vaste fontaine publique débite de l'eau par quatre goulots issant chacun d'un soleil de bronze fixé sur le fût.



Lussy a adopté en avril 1919, pour figurer sur une médaille de mobilisation, un écusson divisé verticalement en deux parties; une partie rouge sur laquelle figure une croix tréflée d'or, et une partié bleue sur laquelle on voit une clef d'or. Jusqu'en 1531, Lussy dépendait de l'abbaye de St-Maurice; c'est ce

que rappelle la partie gauche de l'écusson. La clef d'or sur fond bleu remémore l'église de St-Pierre de Lussy, mentionnée déjà en 1177. (Ce n'est pas l'église actuelle qui date probablement de 1759. Dict. historiq.) Communiqué de M. A. Decollogny. Ajoutons cependant à titre de renseignement que les armoiries de l'abbaye de St-Maurice portent la croix d'argent (et non d'or) sur un champ rouge. Peutêtre a-t-on voulu « briser » les armes de St-Maurice.

A PROPOS D'ARMOIRIES

On nous écrit:

Le Conteur n'est pas un organe de polémique, c'est entendu. Cependant puisque la question des futures armoiries d'Epalinges est posée, par exception il nous sera peut-être permis de dire notre opinion à cet égard.

Nous regretterions que le projet présenté par M. Pache-Délessert soit adopté, parce que, au point de vue héraldique, il laisse passablement à désirer. En effet, suivant une règle constamment admise par les spécialistes de l'art noble, on ne doit jamais appliquer métal sur métal (argent sur or, ou or sur argent), ni émail sur émail (dans le cas particulier rouge sur vert). D'autre part, au point de vue esthétique, l'introduction de deux sapins dans les armoiries dont il s'agit ne nous semble pas heureux; c'est les charger inutilement. Enfin. tout bon Vaudois que nous sommes, nous ne croyons pas qu'il faille nécessairement adopter l'écusson cantonal comme armoiries de communes. Ce qui est au canton lui appartient, en conséquence il faut trouver des combinaisons spéciales pour les communes qui ne possèdent pas encore d'armoiries.

A ce propos, ajoutons que plus celles-ci sont simples, plus elles sont belles et risquent de devenir populaires. C'est pourquoi, avant de prendre une décision quelconque, nous ne saurions trop recommander aux municipalités qui se trouveraient dans le même cas que celle d'Epalinges, de soumettre leurs projets à l'appréciation de spécialistes compétants. Nos héraldistes suisses seront sans doute heureux de mettre leurs lumières à la disposition des autorités intéressées.

Par contre, le second projet est à recommander; en y apportant quelques légères modifications, il répondra parfaitement aux conditions voulues : simplicité, sens historique et conformité aux règles de l'art héraldique.

F.-R. Campiche.



TOUPENATSE ET SA FENNA

EIN ètâi ion que cougnessăi la valiâo de la mounia, clli Toupenatse, et que n'attatsive pas son tsin avoué de la sâocesse, quemet on dit. Po coumeincî, n'avâi min de tsin. Cein arâi cotâ, vo compreinde. N'ètâi pas racaud et creblliafoumâre po rein. Comptâve tot et pesave tot. Lè croûie leingue — ein avâi assebin dein son velâdzo,

croûte leingue — ein avâi assebin dein son velâdzo, principalameint houit fenne et on hommo — eh bin! lè croûte leingue preteindâvant que pèsâve son ovrâi dèvant de dinâ et aprî, et lâi payîve mé de dzorna se sè retegnâi on bocon de medzî. Sé pas se vo vo rappelâ de quand vo z'allâvi à l'écoula: lo régent no desâi que lâi avâi on crapin, on certain Harpagon, que l'avâi fé marquâ per dessu sa tsemenâ: « Il faut manger pour vivre et non pas vivre pour manger.» Toupenatse l'avâi écrit su la mouraille, drâi dèvânt son ovrâi, su on papâi que sè desâi: « Ne faut pas medzi vouâ cein qu'on porrâi medzî dêman.»

L'è li que fasâi pè la cousena, que potadzive et que bâozenâve. N'avâi min de mére, min de chéra, min de fenna. Tot parâi l'avâi cartiulâ onna veilla qu'onna fenna, onna fenna à li, lâi reveindrâi per annâïe doze franc meillâo martsî qu'on ovrâi, mâ faillâi que sâi petita por que ne medzâi pas tant. Faillâi assebin que sâi pas tant granta po pas tant bourlâ d'erdzeint po la veti. Et pu restâve pé l'ottô prau bougreri et taquenisse de la mère, que la fenna porrâi usâ à tsavon.

L'a dan fini pe trova onna pernetta, pas trau granta, pas trau pesanta. Pesave noinante-sat livre. S'an z'u écrire lau z'annonce et lau sant marya. Toupenatse etai tot conteint de sa gringaletta.

Tot parâi outre la né — sa né de noce — onn' idée vint à mon Toupenatse. Sè peinsâve que sa noce lâi cotera gros d'erdzeint et se n'avâi pas fé onna cavilhie d'avâi maryâ onna petita fenna de noinantesat livre. Assebin, quand fut lèvâ, lo premî affére que ie fâ, fut de preindre dau papâ et d'écrire. L'avâi marquâ dessu:

Fré po ma noce avoué la Luisette.

Lâi payî 'na roba. (Quinna moûda dau serpeint que sâi l'hommo que dusse payî la roba) Fr. 200

Bon Dieu que l'è tchè. Lè dzein crayant que fabrequo l'erdzeint.

Fére retappà mon tsapi de fleutre, on demidu. Larro de tsapèli. Fr. 15 —

Repassâ ma tsemise, la balla.	>>	0	60
Resemellâ mè solâ	>>	12	
Voleu de cordagnî.			
Onna freppa po la Luisetta.	>>	25	
Voliâvo pas la baillî. On sè pâo mar	yâ		
sein sè freppâ.			
	r.	50	
Cein m'a fé treinta litre avoué 5 litre	de		
vin de boutsene et 5 litre d'iguie. Lo carb)a-		
tié m'a robâ.			
Dau ruti, houit kilo à sat francs.	r.	56	
Tè couâise pi lo tsin po on boutsî avo			
sa tsé à sat francs.			
On jambon de derrâi, doze kilo à quiein	ze		
		180	
L'ètâi dau noûtro. Vaut bin quieinze fran	ic.		
	r.	6	-
L'è èpouâirau.			
Po ti lè z'autro z'affére po lo dînâ, âo t	u-		
	r.	25	
	r.	10	
Plliovessâi. La dzornâ l'arâi ètâ bouzet	ta		
tot parâi. Ne compto dan que la mâiti			
veingt franc.			

Lo cazuet. Fr. 100 — Sé pas bin cein que l'è, mâ on dit dinse dein le compto de la coumouna.

Cein sè monte à Fr. 679 60

Toupenatse sè met adan à fére dái grand cartiu, câ l'ètâi on tot bon po chiffrâ, et po fini fâ onna régllia que sè desâi:

Se onna fenna de 97 livre m'a cotâ fr. 679,60, à diéro mè revint-te la livra?

A diéro? Est-te possibilio? Refâ dou iâdzo sè chif fre. Mâ l'ètâi épouâirau! Toupenatse sè traizâi lè pâi dau mor et desâi:

— l'é mau fé. M'arâi faliu preindre onna pe grocha. Dere que ma bassetta de fenna me revint à mé de sat franc la livra!

Mar: à Louis du Conteur..

«PRO MARIO»

E 8 décembre 1920, les membres du Comité de la Société d'histoire du Valais romand, les représentants de la presse bas-valaisanne et ceux des autorités civile et ecclésiastique de la commune de Vérossaz se sont réunis à St-Maurice sous la présidence de M. Bertrand, pour discuter de l'opportunité d'une plaque commémorative à poser sur la tombe de l'écrivain valaisan « Mario », morte à Vérossaz le 31 juillet 1895, et dont le Conteur a publié l'an dernier une biographie avec portrait.

M. de Cocatrix, préfet du district de St-Maurice, qui assistait à la séance, avait attiré l'attention à la réunion de la Société d'histoire du Valais romand, sur l'état de déplorable abandon dans lequel se trouvait le coin du cimetière où repose Mario.

Cette société s'émut de cette révélation. Son comité intervint auprès des autorités communales de Vérossaz qui entrèrent d'emblée dans ses vues en accordant une concession à perpétuité et en s'engageant à veiller à l'entretien de la tombe de l'auteur d' « Un Vieux Pays »; elles suggéraient d'autre part l'idée d'un modeste monument, idée que Ch. Saint-Maurice avait déjà exprimée dans l'Almanach du Valais de 1994. Des voix se sont fait entendre dernièrement au sein de la Société d'histoire et dans la presse pour la reprise de cette idée, sinon sous sa première forme, du moins sous celle d'une plaque commémorative; il s'agit en outre de reconstituer la pierre tombale avec son inscription : « Mario, fin ».

Un comité a eté nommé pour réunir les fonds nécessaires à la réalisation de cet hommage de reconnaissance. Il a été décidé d'intéresser la presse du Valais romand, celle du canton de Vaud autant que possible, le département valaisan de l'Instruction publique, la Société valaisanne d'Education et d'une façon générale les admirateurs de celle qu'on appelle le « chantre du Valais ».

Une souscription va être lancée pour que le souvenir projeté puisse être inauguré en mai 1921, à une date pas trop éloignée du 25me anniversaire de la mort de Mario.

Le comité d'initiative est composé de MM. J. Bertrand, président; M. Gabbud, rédacteur à Martigny, secrétaire; Ch. Haegler, rédacteur à St-Maurice; P. Bioley, rédacteur des *Annales valaisannes* et P. Thomas, député et président de la Société valaisanne d'éducation, à Saxon. MM. de Cocatrix, préfet de St-Maurice, A. Coutaz, président de Vérossaz et Chne Gaist, curé de la paroisse, figurent dans ce comité à titre honoraire.

LE WINKELRIED

UEL est le citoyen d'Ouchy qui ne se souvienne avec fierté de la première apparition du *Winkelried* aux deux cheminées! On

allait en pèlerinage suivre les progrès de sa construction dans le chantier de Morges. Il fit sensation. Sa carrière fut brillante jusqu'au jour où des cadets l'éclipsèrent. Aujourd'hui il n'est plus qu'un glorieux souvenir... Mais c'est d'un autre Winkelried que nous voulons parler, c'est-à-dire du deuxième bateau à vapeur qui sillonna notre bleu Léman. Grâce à un tableau de famille soigneusement conservé nous pouvons même donner le portrait du modeste navire... Modeste! c'est une façon de parler, car tout est relatif dans ce monde. J'imagine que les contemporains du premier Winkelried furent plus émerveillés que nous, gens blasés du XXe siècle, quand une nouvelle unité est lancée par la Compagnie générale de Navigation. Peut-être verra-t-on, avant vingt ans d'ici, des bateaux circuler dans l'air! Ce sera plus sensationnel. Les avions ne font que commencer!

Construit par une société d'actionnaires, le Winkelried mesurait sur le tillac 95 pieds de long et 18 de large. Sa machine était de 30 chevaux. «L'intérieur, lit-on dans le Journal de Genève, décoré avec goût, est divisé en trois salles, dont deux sont données aux voyageurs et la troisième aux marchandises. La poupe porte le pavillon fédéral; la proue est ornée de la statue de Winkelried.»

Et comme pour vivre il faut enjôler la clientèle, le premier bateau, le *Guillaume-Tell*, ému de la concurrence, relève le défi lancé par son rival d'aller plus vite que lui. Les faits démontrèrent que le public était content de l'un et de l'autre.

Le vendredi soir 10 septembre 1824, le Winkelried fit une course d'essai. Parti de Genève à 5 heures, il arriva à Coppet à 6 heures un quart, ce qui permet de dire qu'il pourra atteindre Ouchy en 4 heures trois quarts, en touchant tous les ports intermédiaires. Il n'est pas encore question des express qui couvrent le même espace en une heure.

Deux jours après, le 12 septembre, avait lieu la fête de Navigation de Geneve. C'est alors que le nouveau vapeur va se faire admirer par la foule. Il peut contenir jusqu'à 150 personnes. Celles qui y seront admises jouiront d'un spectacle charmant.

«...Ce jour — c'est encore au Journal de Genève que nous empruntons le récit, avait été préparé comme étant l'anniversaire de notre agrégation à la Suisse, puisque c'est le 12 septembre que la Diète

décréta l'admission de la République de Genève en qualité de 22me canton. A 10 heures du matin une grande barque décorée avec goût portant pavillon genevois et ayant à bord plusieurs magistrats, ainsi que les officiers et les membres de l'exercice de la navigation partit du port du Molard entourée d'une flottille nombreuse de barques et de bateaux ornés de banderolles de diverses couleurs. Le beau paquebot a vapeur Winkelried sorti quelques minutes auparavant gagnait le large et se promenait majestueusement en tous sens. Il revint ensuite au devant de la grande barque, fit quelques marches et contremarches, puis enfin se dirigea sur la pointe de Bellerive et de Coppet. La facilité avec laquelle ce bateau pivotait sur lui-même, l'aisance avec laquelle il se développait, présentant tantôt la proue, tantôt les flancs, ajoutait singulièrement à la beauté du coup d'œil qu'offrait le lac. La flotte ayant abordé aux Pâquis et la distribution des prix étant effectuée (le tirage avait eu lieu la veille) on prit place au banquet où des chansons patriotiques composées par MM. Chaponnière, Cougnard, etc., furent accueillies avec enthousiasme par les nombreux convives. Au retour le lac présentait un coup d'œil encore plus beau que le matin. Les bateaux étaient infiniment plus nombreux et le Winkelried se faisait toujours remarquer par la grâce et la facilité de ses mouvements...:

Ici apparaît le Guillaume-Tell qui, «l'année dernière, avait fait le principal ornement de la fète.» Hélas! cette fois-ci, il n'y prend point part. De retour d'Ouchy, il va tout bonnement se coucher.

« Tous les abords du lac, de la campagne située sur ses rives, étaient couverts de spectateurs. Des salves d'artillerie, les sons d'une musique guerrière ajoutaient encore à la magie du tableau. La terrasse de la campagne de M. Hentsch, banquier, située à Sècheron, entièrement illuminée en verres de couleur et sur laquelle le propriétaire avait réuni un grand nombre de personnes présentait l'aspect le plus enchanteur. La flottille fit devant cette terrasse une halte assez longue durant laquelle des feux d'artifice de toutes espèces furent tirés de part et d'autre sans interruption. Aucun accident n'a troublé cette fête, secondée par un temps magnifique et à laquelle nous avons eu le plaisir de posséder quelques-inns de nos chers confédérés du canton de Yand.»

Le Winkelried avait bon cœur. Il le prouva le 15 novembre lorsque le Guillaume-Tell s'étant engagé trop avant, par un épais brouillard, vers la jetée du Cercle de la Cloche, aux Pâquis, il vint secourir son confrère et le remettre dans le droit chemin. Pour témoigner qu'il n'était pas un ingrat, le Guillaume-Tell salua de deux coups de canon la sortie du port du Winkelried. La poudre ne servait pas toujours à faire des signes de reconnaissance. Un jour — beaucoup plus tard — on était encore sous le régime de

